



PROJET OI-APV FLEGT

« Observation Indépendante de l'application de la Loi et de la Gouvernance forestières dans le cadre de l'APV FLEGT au Congo »




Tel : (00242) 06 660 24 75 Email : contac@cagdf.org, www.cagdf.org

BP 254, Brazzaville, République du Congo

RAPPORT MISSION D'OBSERVATION INDEPENDANTE APV FLEGT

Département: Cuvette

Unité Forestière	Société
MAKOUA	WANG SAM RESSOURCES

Référence	OI-APV FLEGT/P4/EN/03/01
Date de publication	12/10/2022
Visa	 Chef de Projet OI-APV FLEGT Tél: 06 660 24 75

Le présent rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne et du FCDO. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de CAGDF et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne et du FCDO



Foreign, Commonwealth
& Development Office



Projet: OI-APV FLEGT

Référence du projet: FED/2020/399-202

Organisation mandatée	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF)
Coordonnateur de l'action	NKODIA Alfred
Lieu de l'action	République du Congo
Bailleurs de fonds	Union Européen & FCDO

Equipe OI	NKODIA Alfred	Chef de projet
	NTOUNTA Teddy	Chef d'équipe
	OBIMBOLA Gildas	Responsable socio-économie
	NDINGA Daniel	Juriste
	LIBAYA Ovhey	Responsable qualité
	KOUAYAS LEBLANC Duc	Responsable SIG et Base de données
Représentants DDEF	OKOUELE Grégoire	Chef de service forêts

Date de la mission : Du 29 novembre au 03 décembre 2021

Date de soumission au comité de lecture : 11/04/2022

Date d'examen par le comité de lecture : 28/07/2022

Date de publication : 12/10/2022

LISTE DES ABREVIATIONS

ACA	Autorisation de Coupe Annuelle
ACE	Agence Congolaise de l'Emploi
APV- FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire/Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
CA	Coupe Annuelle
CAGDF	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts
CAT	Convention d'Aménagement et de Transformation
CLPA	Communautés Locales et Populations Autochtones
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
CSI	Centre de Santé Intégré
CTI	Convention de Transformation Industrielle
DAS	Déclaration Annuelle des Salaires
DDEF- Cu	Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette/Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Cuvette
DGEF	Direction Générale de l'Economie Forestière/Directeur Général de l'Economie Forestière
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
OI	Observateur Indépendant
OI-APV FLEGT	Observation Indépendante/Observation Indépendante de l'application de la Loi et de la Gouvernance Forestières dans le cadre de l'APV FLEGT au Congo
ONEMO	Office National de l'Emploi et de la Main d'Œuvre
PS	Permis Spécial
PV	Procès-Verbal
TA	Taxe d'Abattage
TD	Taxe de Déboisement
TS	Taxe de Superficie
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage
VMA	Volume Maximum Annuel
VME	Volume Moyen d'Exploitabilité

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	3
Résumé exécutif	5
Executive summary	6
Introduction	7
I. EVALUATION DE L'APPLICATION DE LA LOI ET DE LA GOUVERNANCE FORESTIERES PAR LA DDEF-CUVETTE.....	8
1.1. Capacités opérationnelles de la DDEF-Cu	8
1.2. Suivi des dispositions legales et reglementaires par l'administration forestiere	8
1.2.1. Disponibilité des documents à la DDEF-Cu.....	8
1.2.2. Enregistrement régulier des usagers de la forêt et du bois	9
1.2.3. Respect des procédures de délivrance des autorisations	9
1.2.4. Evaluation des missions réalisées par la DDEF-Cu	9
1.2.5. Suivi du contentieux par la DDEF-Cu.....	9
1.2.6. Suivi du recouvrement des taxes forestières.....	10
II. RESPECT DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES PAR LA SOCIETE WANG SAM RESSOURCES (UFA MAKOUA)	11
III. ACTIONS PRISES PAR LA DDEF-CU	12
ANNEXES	13

RESUME EXECUTIF

S'agissant de l'évaluation de l'application de la loi et de la gouvernance forestières par la DDEF-Cuvette (DDEF-Cu) :

- Aucun appui financier reçu du Fonds Forestier et budget Etat de janvier 2021 jusqu'au passage de la mission en décembre 2021 ;
- Trois missions d'inspection de chantier réalisées sur huit attendues de janvier 2020 à décembre 2021, soit un taux de réalisation de 38% ;
- Prorogation de l'achèvement de la coupe annuelle 2019 sans mission d'évaluation préalable ;
- Faible taux de recouvrement des taxes forestières (abattage, superficie et déboisement), 50 198 529 FCFA recouvré sur 960 799 178 FCFA attendus soit 5%.

S'agissant du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur par la société WSR :

WSR n'a pas collaborer avec la mission de l'OI-APV FLEGT accompagnée de la DDEF-Cu.

L'OI recommande que :

- Les ministères de l'économie forestière et des finances rendent disponible les fonds prévus pour la DDEF-Cu ;
- Le Ministère de l'Economie Forestière adresse une lettre de mise en garde à la société WSR ;
- La DDEF-Cu applique rigoureusement la loi forestière et ouvre des procédures contentieuses contre WSR sur les faits infractionnels dument relevées dans ses rapports de missions.

EXECUTIVE SUMMARY

Regarding the evaluation of forest law enforcement and governance by the DDEF-Cuvette (DDEF-Cu):

- No financial support received from the Forest Fund and State budget from January 2021 until the visit of the mission in December 2021;
- Three site inspection missions carried out out of eight expected from January 2020 to December 2021, i.e. a completion rate of 38%;
- Extension of the completion of the 2019 annual cut without a prior assessment mission;
- Low recovery rate of forest taxes (felling, area and deforestation), 50,198,529 FCFA collected out of 960,799,178 FCFA expected, i.e. 5%.

Regarding respect legal and regulatory provisions in force by the company WSR:

WSR did not collaborate with the IM-APV FLEGT mission accompanied by the DDEF-Cu.

The IO recommends that:

- The Ministries of Forest Economy and Finance make available the funds earmarked for the DDEF-Cu;
- The Ministry of Forest Economy sends a warning letter to the WSR company;
- The DDEF-Cu rigorously applies the forest law and opens litigation proceedings against WSR on the offenses duly noted in its mission reports.

INTRODUCTION

i. Contexte et justification

Le plan d'action du projet, prévoit la réalisation des missions d'Observation Indépendante (OI), pour évaluer l'application de la loi et de la gouvernance forestières par l'administration, les sociétés forestières et les autres usagers de la forêt.

C'est ainsi qu'une équipe du projet a réalisée une mission d'OI dans le département de la Cuvette du 29 novembre au 03 décembre 2021.

ii. Objectifs

Les objectifs de cette mission étaient :

- Collecter les documents et recueillir les informations de gestion forestière auprès des services de la DDEF-Cuvette (DDEF-Cu);
- Evaluer l'application et le respect de la loi, et par conséquent l'état de la gouvernance forestière par la DDEF-Cu, la société forestière Wang Sam Ressources (WSR) et autres usagers de la forêt œuvrant dans ce département.

iii. Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, en plus de la collecte des documents et informations à la DDEF-Cu, l'équipe de la mission et l'agent de la DDEF-Cu qui l'accompagnait, devaient mener des investigations au niveau de la société WSR. Cette mission a couvert la période de janvier 2020 à décembre 2021.

Le chronogramme des activités réalisées est présenté en **Annexe 1** du présent rapport.

I. EVALUATION DE L'APPLICATION DE LA LOI ET DE LA GOUVERNANCE FORESTIERES PAR LA DDEF-CUVETTE

1.1. Capacités opérationnelles de la DDEF-Cu

L'analyse des capacités opérationnelles a porté sur deux aspects ci-dessous :

→ Capacités financières, matérielles et humaines de la DDEF-Cu

De l'analyse des données collectées, il ressort (Tabl.1), qu'au titre de l'année 2020, la DDEF-Cu a reçu pour son fonctionnement 1 719 054 FCFA du budget de l'Etat par contre la contribution attendue du Fonds Forestier n'a pas été versée. Pour l'année 2021 jusqu'au passage de la mission en décembre, la DDEF-Cu n'a rien reçu du budget Etat ni du Fonds Forestier.

Cette situation ne permet pas à la DDEF-Cu de remplir ses missions.

Tableau 1: Capacités opérationnelles de la DDEF-Cuvette en 2020 et 2021

Années	2020	2021
Véhicules en bon état	01	01
Véhicules en mauvais état	01	01
Motos en bon état	07	06
Motos en mauvais état	06	07
Moteurs hors-bords en bon état	07	07
Moteurs hors-bords en mauvais état	0	0
Nombre total d'agents	25	28
Nombre d'agents techniciens forestiers	10	13
Brigades de contrôle	06	05
Postes de contrôle	03	03
Montants budgets Etat et Fonds Forestier reçus par la DDEF-Cu (FCFA)	1 719 054	0

Source : DDEF-Cu

Au regard de ce qui précède, l'OI recommande que les ministères de l'économie forestière et des finances rendent disponible les fonds prévus pour la DDEF-Cu.

1.2. Suivi des dispositions légales et réglementaires par l'administration forestière

1.2.1. Disponibilité des documents à la DDEF-Cu

Sur les 51 types de documents demandés, dont 10 non applicables, 35 ont été collectés, soit un taux de disponibilité de 85% (Annexe 2).

Eu égard à ce qui précède, l'OI recommande que la DDEF-Cu mette en place un système de gestion documentaire afin de rendre disponibles tous les documents demandés.

L'analyse des documents reçus a porté sur les points ci-dessous :

- Enregistrement régulier des usagers de la forêt et du bois ;
- Respect des procédures de délivrance des autorisations et permis spéciaux;
- Evaluation des missions réalisées par la DDEF-Cu ;
- Suivi du contentieux par la DDEF-Cu ;
- Suivi du recouvrement des taxes forestières.

1.2.2. Enregistrement régulier des usagers de la forêt et du bois

La DDEF-Cu ne dispose pas de copies de cartes d'identité professionnelle des usagers de la forêt évoluant dans le département. D'après la DDEF-Cu, les bénéficiaires retirent directement ce document à la Direction générale.

L'OI recommande que le retrait des cartes d'identité professionnelles se fasse au niveau de la DDEF, pour un meilleur suivi.

1.2.3. Respect des procédures de délivrance des autorisations

Prorogation de l'achèvement de la coupe annuelle 2019 de la société WSR sans mission préalable d'évaluation.

La société WSR avait bénéficié le 2 janvier 2020 d'une autorisation d'achèvement de la coupe annuelle 2019, d'une durée de 6 mois. En raison des perturbations causées par la pandémie de COVID 19, la société, par lettre N°0023/WST-BZ du 23 juin 2020 avait sollicité la prorogation de ladite autorisation. La DGEF, par lettre N°000617/MEF/DGEF/DF-SGF du 28 septembre 2020 a marqué son accord de principe.

Cependant, la DDEF-Cu a accordé, par lettre N°144/MEF/DGEF/DDEF-CU/SF du 30 septembre 2020, la prorogation jusqu'au 31 décembre 2020, sans évaluation préalable.

Point de vue de la DDEF-Cu: la mission d'évaluation de la coupe annuelle suffisait.

L'OI recommande que la DDEF-Cu évalue d'avantage la situation actuelle de la coupe avant de renouveler son autorisation de coupe.

1.2.4. Evaluation des missions réalisées par la DDEF-Cu

En 2020, la DDEF-Cu a réalisé les missions suivantes :

- ✓ 01 mission d'évaluation de la coupe d'achèvement 2019 et d'inspection de l'assiette annuelle de coupe 2020 de la société Wang Sam Resource ;
- ✓ 01 mission d'expertise de la coupe annuelle 2021 de la société Wang Sam Resource.

En 2021, de janvier jusqu'au passage de la mission en décembre 2021, les missions ci-après ont été réalisées :

- ✓ 01 mission d'expertise de la coupe annuelle 2021 de la société Wang Sam Resource,
- ✓ 2 missions d'inspection de chantier de la même société

Au regard de ces données, en 2020, sur 04 missions d'inspection de chantier prévues, 01 a été réalisée avec la subvention reçue du budget Etat. Paradoxalement, en 2021, sur les 04 prévues, 02 missions ont été réalisées sans subvention du budget Etat et Fonds Forestier (Tab.1).

1.2.5. Suivi du contentieux par la DDEF-Cu

1.2.5.1. Recouvrement des amendes

En 2020, la DDEF-Cu a dressé 20 PV de constat d'infraction, assortis de 19 actes de transaction, pour un montant global de 36 340 000 FCFA, pour lesquels 6 370 000 FCFA ont été recouverts, soit 17%.

De janvier à novembre 2021, 10 PV ont été établis, assortis de 03 actes de transactions pour un total de 10 100 000 FCFA pour lesquels 5 685 000 FCFA ont été recouverts, soit 56%. Il sied de rappeler que les PV n°2 et 3 ont été transmis au MEF pour compétence.

1.2.5.2. Analyse du contentieux

Il ressort de l'analyse du contentieux, les observations suivantes :

→ Non verbalisation des infractions dument relevées par la DDEF-Cu.

Dans le rapport de mission d'évaluation de l'autorisation d'achèvement de la coupe 2019 de la société WSR de décembre 2020, la DDEF-Cu avait relevé 07 faits constitutifs infractions pour lesquels aucun procès-verbal de constat d'infraction n'a été dressé. Il s'agit de :

- Emploi des manœuvres frauduleuses pour non déclaration de 359 pieds,
- Coupe en sus de 232 pieds,
- Coupe des essences non autorisées, de 2272 pieds,
- Non mise à jour de la carte de suivi d'exploitation ;
- Les données inscrites dans les carnets de chantier sont fantaisistes ;
- Défaut de marquage,
- Abandon de bois de valeur marchande

Point de vue de la DDEF-Cu: Sure les sept faits constitutifs d'infraction, 6 ont fait l'objet de PV. Seul l'emploi des manœuvres frauduleuses n'a pas été sanctionné.

→ Poursuite de la répression des infractions sur la base des dispositions abrogées de la loi n°16-2000

Les infractions « fourniture des états de production fantaisistes » et « coupe illicite d'un pied d'accuminata sans titre d'exploitation » constatées par les PVn°17, du 27 septembre 2020 et PVn°1 du 8 mars 2021 contre WSR et Mr ILO Govain ont été réprimées sur la base des dispositions de la loi 16-2000 notamment par les articles 153 et 165 pour le premier cas et 147 pour le second, alors que celles-ci étaient déjà abrogée depuis juillet 2020.

Pour ces deux PV, respectivement, les dispositions des articles 226 et 219 de la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier devraient être appliquées. Ainsi, la répression de ces infractions par les dispositions de la loi 16-2000 a donné lieu à une amende globale de 600 000 FCFA. Alors que, en appliquant les dispositions de la loi n°33 susmentionnée, l'amende globale est de 20 000 000 FCFA soit, un manque à gagner estimer à **19 400 000 FCFA**.

L'OI recommande que la DDEF-Cu :

- Use des moyens de pression administrative afin de contraindre les sociétés de s'acquitter de leurs amendes ;
- Verbalise les infractions dument relevées dans les rapports de mission ;
- Cesse de réprimer les infractions avec la loi n°16-2000 qui est déjà abrogée par la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier.

1.2.6. Suivi du recouvrement des taxes forestières

1.2.6.1. Recouvrement des taxes forestières

→ Taux de recouvrement

L'analyse des informations disponibles à la DDEF-Cu sur le paiement des taxes forestières (abattage, superficie et déboisement), montre que le taux de recouvrement est faible.

En général:

- De janvier à décembre 2021, toutes taxes confondues (abattage, superficie et déboisement), il était attendu¹ la somme de 960 799 178FCFA dont 957 500 295 FCFA auprès de WSR et 3 298 883 FCFA auprès de Mme IKIEMY Ivessi (Annexe 3). La DDEF-Cu a recouvré la somme de 50 198 529FCFA uniquement auprès de WSR, soit un taux de recouvrement de 5%.

Spécifiquement, la situation des taxes (arriérés et en cours) de la société WSR se présente de la manière suivante :

- La Taxe de Superficie (TS) : sur les 789 058 471FCFA attendus, aucun franc n'a été payé ;
- La Taxe d'Abattage (TA) : sur 154 090 999FCFA attendus, 50 198 529FCFA ont été recouverts, soit un taux de recouvrement de 32% ;
- La Taxe de Déboisement (TD) : sur 14 350 825FCFA attendus, aucun franc n'a été payé.

1.2.6.2. Modalités de calcul des taxes forestières

→ Sous-évaluation de la taxe de superficie de la société WSR

La société WSR attributaire de l'UFA Makoua d'une superficie totale de 706 452 ha n'est taxée qu'à 175 796 282 FCFA au lieu de 247 258 200 FCFA ($TS^2=706\,452\text{ ha}\times 350\text{ FCFA}$), depuis 2014. Cette sous-évaluation occasionne une perte de 71 461 918 FCFA par an, soit **571 695 344** FCFA en 8 ans.

L'OI recommande que la DDEF-Cu :

- Utilise des moyens administratifs pour inciter la société WSR et autres usagers à s'acquitter des taxes dues ;
- Réévalue et notifie le montant de la taxe de superficie de la société WSR.

II. RESPECT DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES PAR LA SOCIETE WANG SAM RESSOURCES (UFA MAKOUA)

Obstacle à l'accomplissement des missions de l'OI APV FLEGT par Wang Sam Ressources (WSR)

La société Wang Sam Ressources est attributaire de l'UFA Makoua par arrêté N°10369/MEDDEFE/CAB du 27 juillet 2011.

Depuis son installation, en République du Congo, la société est toujours visitée par l'OI afin de collecter les documents et d'évaluer son niveau de respect de la législation et la réglementation forestières. Il ressort des différentes missions un constat récurrent : **le manque constant de collaboration des responsables de cette société et de transparence dans la gestion de l'UFA Makoua.**

En effet, en date du 22 novembre 2021, par courrier N°040-CAGDF-OI-APV FLEGT/AN/2021, la société WSR a été informée de la réalisation de la mission.

De ce fait, l'équipe a rencontré à Makoua, messieurs **WAN LI Liu**, le Président Directeur Général (PDG) de la société et **NKOUA Alex**, interprète à WSR. Ce dernier a reconnu avoir reçu le courrier et transmis à sa hiérarchie à Brazzaville, et attendait la suite en vain. Informé de ces faits, le PDG n'a pris aucune initiative afin de faciliter le travail de la mission, en dépit de la présence de la DDEF-Cuvette dans l'équipe et la présentation de l'ordre de mission permanent signé par Madame la Ministre des eaux et forêts.

¹ Arriérés, en cours et taxe majorée

² Article 3, de l'arrêté n°6382 du 31 décembre 2002 fixant les modalités de calcul de la taxe de superficie

De même, les appels téléphoniques passés par la Directrice départementale de l'économie forestière de la Cuvette auprès des responsables de la société à Brazzaville, n'ont abouti à aucune réaction positive.

Ce comportement désinvolte, constant et surtout récurrent d'empêcher les missions de l'OI APV FLEGT d'accéder surtout aux données documentaires est purement et simplement un manque de respect notoire aux ordres de mission signés par les autorités congolaises et une volonté manifeste de dissimuler les informations pouvant accréditer les soupçons d'illégalités souvent constatées sur le terrain.

En outre, il est en parfaite contradiction avec la politique de transparence prônée par Madame la Ministre en charge des forêts et risque de véhiculer une très mauvaise image de l'engagement du Congo pour la gestion responsable des forêts, notamment dans le contexte de l'APV FLEGT.

Face à cette désinvolture, qu'aucune raison valable ne justifie, l'OI-APV FLEGT recommande qu'en plus des sanctions prises par la DDEF-Cu à l'endroit de la société WSR, le Ministère de l'Economie Forestière adresse une lettre de mise en garde à ladite société et l'enjoigne à la parfaite collaboration avec les missions dument mandatées.

III. ACTIONS PRISES PAR LA DDEF-CU

A l'issu de la mission, la DDEF-Cuvette a dressé trois procès-verbaux (PV) contre WSR pour respectivement, Evacuation sans autorisation des bois attus non sortis à l'échéance, Circulation de bois sans feuille de route et Obstacle à l'accomplissement des devoirs des agents de l'administration forestière. Ces 3 PV ont été transigés pour un montant global de **22 000 000 FCFA**.

ANNEXES

Annexe 1: Chronogramme de la mission

Dates	Activités à réaliser	Personnes rencontrées	Fonction
29/11/2021	Route Brazzaville –Owando et prise de contact téléphonique avec la DDEF-Cu		
30/11/2021	Présentation mission à la DDEF-Cu+ Collecte documents (équipe 2) +Départ Makoua +Présentation mission à la société WSR (équipe 1)	MIAMINGUI Antoine OKOUELE Grégoire BATIEMONA Casimir PAUBATH Elisabeth INGOBA EYONDO Edwig NKOUA Alex	Chef de service Administratif et Finances/ DDEF-Cu p.i, Chef de service forêt Chef de secretariat DDEF-Cu Chef de service études et planification, Chef de service de la valorisation des ressources forestières Interprète (WSR)
01/12/2021	Terrain (équipes 1 et 2)		
02/12/2021	Terrain (équipes 1 et 2)		
03/12/2021	Compte rendu à la DDEF-Cu	MIAMINGUI Antoine OKOUELE Grégoire BATIEMONA Casimir PAUBATH Elisabeth INGOBA EYONDO Edwig	Chef de service Administratif et Finances/ DDEF-Cu p.i, Chef de service forêt Chef de secretariat DDEF-Cu Chef de service études et planification, Chef de service de la valorisation des ressources forestières
04/12/2021	Depart Ewo		

Annexe 2 : Documents demandés et collectés auprès de la DDEF-Cuvette

N°	Type de documents	Disponibilité (OUI/NON)	
		2020	2021
1	Procès-verbal de constat d'infraction en matière forestière	Oui	Oui
2	Actes de transaction en matière forestière	Oui	Oui
3	Registre des PV	Oui	
4	Registre des Transactions	Oui	
5	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement des arriérés des transactions	Oui	Oui
6	Lettre de rappel de paiement des transactions	Non	Non
7	Lettre de transfert des fonds au Fonds forestier	Oui	Oui
8	Preuves de paiement des transactions (copie de reçu et chèques)	Oui	Oui
9	Preuves de paiement des transactions et taxes forestières (abattage, déboisement et superficie) (copie de reçu et chèques)	Oui	Oui
10	Déclaration de recette	Oui	Oui
11	Carnet de chantier	Non	Non
12	Etat de production mensuel des pieds fûts et billes	Oui	Oui
13	Etats de production annuel	Oui	Oui
14	Etat de calcul mensuel de la taxe d'abattage	Oui	Oui
15	Lettre de notification de la taxe (abattage et déboisement)	Oui	Oui
16	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de superficie (en cours)	Non	Oui
17	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de superficie (arriérés)	Non	Oui
18	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de déboisement (en cours)	NA	NA
19	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de déboisement (arriérés)	NA	NA
20	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe d'abattage (arriérés)	Non	Non
21	Registre des taxes	Oui	Oui
22	Registre centralisateur (taxe et amendes)	Oui	Oui
23	Preuves de paiement des taxes forestières (abattage, déboisement et superficie) (Copie de reçu et chèques)	Non	Non
24	Lettre de rappel de paiement des taxes forestières	Non	Non
25	Permis spécial	Oui	NA
26	Rapport de martelage de bois pour l'obtention du PS	Non	Non

N°	Type de documents	Disponibilité (OUI/NON)	
		2020	2021
27	Rapports d'évaluation et de contrôle d'exploitation de PS	Non	Non
28	Certificat d'agrément	Oui	Oui
29	Carte d'identité professionnelle	Non	Non
30	Registre des certificats d'agrément	Oui	Oui
31	Registre des cartes d'identité professionnelle	Non	Non
32	Registre des permis spéciaux	Oui	NA
33	Liste des artisans et des dépôts de vente des produits forestiers	Oui	Oui
34	Dossier de demande d'obtention d'un permis spécial	Oui	NA
35	Dossier de demande d'autorisation de coupe annuelle	Oui	Oui
36	Rapport de vérification de l'assiette annuelle de coupe (expertise)	Oui	Oui
37	Autorisations de coupe annuelle	Oui	Oui
38	Demande d'autorisation d'installation	NA	Oui
39	Autorisations d'installation	NA	Oui
40	Dossier de demande de coupe d'achèvement	Non	Non
41	Rapport de mission d'évaluation de la coupe (coupe annuelle, achèvement)	Oui	Non
42	Autorisations d'achèvement	Oui	NA
43	Dossier de demande de vidange	NA	NA
44	Rapport de mission de vidange	NA	NA
45	Autorisations de vidange	NA	NA
46	Dossier de demande de déboisement	NA	NA
47	Rapport de la reconnaissance de la zone à déboiser	NA	NA
48	Autorisation de déboisement	NA	NA
49	Autorisation d'exportation	NA	NA
50	Registre des autorisations de coupe	Non	Non
51	Preuves de réalisation des obligations relative's aux cahiers de charge particulier des conventions	Non	Non
52	Carnet de chantier/Feuille de route	Oui	Oui
53	Rapport trimestriel / annuel d'activités	Oui	Non
54	Rapport de mission d'inspection de chantier	Oui	Oui
55	Rapport des missions de contrôle ou inspection des dépôts de vente des produits forestiers	Oui	Oui
56	Tableau récapitulatif mensuel de tous les états de production	Oui	Oui
57	Etat récapitulatif annuel de tous les états de production	Oui	Non
58	Preuves des dons gracieux aux populations et administrations publiques des bois illégaux saisis	NA	NA
59	Planning d'activités	Non	Non

TAXES	ARRIERES	ATTENDU 2021	TOTAL DU	PAYE	RESTE A PAYER	% RECOUVREMENT
ABATTAGE	145 191 353	12 198 529	157 389 882	50 198 529	107 191 353	32%
SUPERFICIE	613 261 473	175 796 998	789 058 471	0	789 058 471	0%
DEBOISEMENT	13 963 325	387 500	14 350 825	0	14 350 825	0%
TOTAL	772 416 151	188 383 027	960 799 178	50 198 529	910 600 649	5%

Sources: Registre de recouvrement des taxes, Rapport annuel 2020 (DDEF-Cu), protocoles d'accord portant échéancier de paiement des taxes.

Annexe 4 : Documents demandés auprès de WSR

N°	Type document	Disponibilité (OUI/NON)	
		2020	2021
1	Carte professionnelle de commerçant	Non	Non
2	Registre du commerce, du crédit et de l'immobilier	Non	Non
3	Attestation d'immatriculation à la CNSS	Non	Non
4	Déclaration d'existence	Non	Non
5	Certificat d'Agrément	Non	Non
6	Carte professionnelle	Non	Non
7	Arrêté d'appel d'offre	Non	Non
8	Procès-verbal de la commission forestière	Non	Non
9	Notification de l'agrément du dossier par le Directeur Général de l'Economie Forestière	Non	Non
10	Convention	Non	Non
11	Dossier de demande d'autorisation de coupe annuelle	Non	Non
12	Demande d'autorisation d'installation	Non	Non
13	Dossier de demande de coupe d'achèvement	Non	Non
14	Dossier de demande de vidange	Non	Non
15	Dossiers de demande d'autorisation déboisement	Non	Non
16	Autorisations d'installation	Non	Non
17	Autorisations de coupe annuelle	Non	Non
18	Autorisations d'achèvement	Non	Non
19	Autorisations de vidange	Non	Non
20	Autorisation de déboisement	Non	Non
21	Autorisation d'exportation	Non	Non
22	Protocole d'accord pour l'élaboration du plan d'aménagement	Non	Non
23	Rapport d'inventaire	Non	Non
24	Rapport des études complémentaires	Non	Non
25	Plan d'aménagement	Non	Non
26	Rapport/Compte rendu de la validation des rapports d'inventaire et des études complémentaires	Non	Non
27	Compte rendu de la réunion de validation du plan d'aménagement	Non	Non

N°	Type document	Disponibilité (OUI/NON)	
		2020	2021
28	Compte rendu de la réunion de validation du plan de gestion	Non	Non
29	Plan annuel d'exploitation	Non	Non
30	Carte de réseau routier	Non	Non
31	Carnet de chantier	Non	Non
32	États de production annuelle	Non	Non
33	Contrat (sous-traitance)	Non	Non
34	Cahier des charges particulier de la convention	Non	Non
35	Copie des chèques (preuves de paiement taxes et impôt)	Non	Non
36	Comptes rendus des réunions du comité de gestion du fonds	Non	Non
37	Déclaration d'exportation	Non	Non
38	Bilan de l'entreprise	Non	Non
39	Déclaration annuelle des salaires	Non	Non
40	Registre des taxes/quittances paiement	Non	Non
41	État de liquidation des droits et taxes	Non	Non
42	Convention d'établissement	Non	Non
43	Certificats de paiement	Non	Non
44	Bordereaux de versement	Non	Non
45	Procès-verbaux de constats d'infractions	Non	Non
46	Actes de transaction	Non	Non
47	Agrément du bureau d'études d'impacts	Non	Non
48	Rapport d'études d'impacts	Non	Non
49	Compte rendu de la réunion de validation du rapport d'études d'impacts	Non	Non
50	Rapport du comité de suivi et d'évaluation du plan d'aménagement	Non	Non
51	Arrêté d'agrément du personnel du centre socio- sanitaire de l'entreprise	Non	Non
52	Arrêté d'autorisation d'exercice du ministère en charge de la santé	Non	Non
53	Procès-verbaux des réunions du comité d'hygiène et de sécurité	Non	Non
54	Règlement intérieur de l'entreprise	Non	Non
55	Compte rendu ou procès-verbal du comité de suivi et d'évaluation du plan d'aménagement	Non	Non
56	Comptes rendus ou procès-verbaux de réunions d'information	Non	Non
57	Comptes rendus des réunions de plateformes de concertation entre l'entreprise et les populations.	Non	Non
58	Rapport de constat en cas de dommages	Non	Non
59	Reçus des indemnités	Non	Non

N°	Type document	Disponibilité (OUI/NON)	
		2020	2021
60	Existence des délégués du personnel et des sections syndicales	Non	Non
61	Existence d'un local abritant les syndicats	Non	Non
62	Existence de cahiers de réclamations et de revendications	Non	Non
63	Note de mise en congé d'éducation ouvrière	Non	Non
64	Procès-verbaux des réunions	Non	Non
65	Registre de l'employeur visé	Non	Non
66	Contrat de travail	Non	Non
67	Liste des travailleurs enregistrés et immatriculés à la caisse nationale de sécurité sociale	Non	Non
68	Registres de paie visés	Non	Non
69	Bulletins de paie	Non	Non
70	Rapports/PV du comité d'hygiène et de sécurité	Non	Non
71	Registres des visites médicales	Non	Non
72	Registres des accidents de travail	Non	Non
73	Registres de sécurité	Non	Non
74	Autorisation des heures supplémentaires par la direction départementale du travail	Non	Non
75	Copie de l'offre d'emploi transmise à l'ONEMO/ACE	Non	Non
76	Carte de travail	Non	Non
77	Contrat de mise à disposition du personnel	Non	Non
78	Registres d'immatriculation	Non	Non
79	Carte grise	Non	Non
80	Assurance	Non	Non
81	Autorisation de transport	Non	Non
82	Procès-verbal de visite technique/certificat d'aptitude physique de véhicule	Non	Non
83	Certificat de contrôle technique de véhicule		Non
84	Feuille de route	Oui	Oui
85	Feuille de spécification	Oui	Oui